

Marseille, le 29 08 2019

**Communiqué de l'Union Nationale Interprofessionnelle  
des Retraité-e-s de Solidaires Bouches du Rhône :**

**Retraite : après avoir joué à l'incendiaire, Macron joue au pompier !**

Quelle mise en scène bien orchestrée de Macron avec ses déclarations sur la réforme à points qui pourraient apparaître comme une « *avancée* » !

Delevoye n'a eu de cesse de vouloir nous embobiner en faisant un parallèle avec son système à points strictement individuel et notre régime de retraite basé sur la solidarité, alors que les fondements de ces 2 systèmes sont **opposés et inversés** !

Tout d'abord, Delevoye avait fait son cinéma en menaçant d'abandonner ce projet si on changeait l'âge de départ à 62 ans, ce qui lui a permis de préconiser un « *âge d'équilibre* » avec une décote jusqu'à 64 ans, nommé malhonnêtement âge du "taux plein. Rappelons que le taux plein" dans notre régime, représente 50% du salaire de référence pour le régime général et 75% du dernier salaire pour la Fonction Publique !

La CFDT, complice de la réforme, s'est indignée : il ne faut pas toucher à l'âge de 62 ans. Comme un coup d'éclat, alors que tout cela a été bien orchestré, Macron contredirait Delevoye, sous prétexte de justice : **il faut augmenter la « durée de cotisations » plutôt que de créer cet « âge pivot »**. La CFDT apparaît comme gagnante, le Medef peut surenchérir...les futurs retraité-e-s apprécieront !!!

**Mais, dans le système à points, il n'y a plus de durée de cotisations.** Seulement le cumul de points acquis individuellement sur toutes les années travaillées. Et ce qui compte c'est de travailler toujours plus longtemps pour en cumuler le plus possible, des points qui ne cesseront d'être dévalués avec l'augmentation de l'espérance de vie. N'oublions pas que la part des retraites dans le PIB ne doit pas dépasser les 13,8 %, taux qui pourrait être revue à la baisse, malgré l'arrivée de nouvelles/veaux retraité/es.

A moins que nos décideurs ne remettent en place une durée de cotisations qui ne modifiera en rien cette règle du cumul de points. Une belle entourloupe et un véritable marché de dupes !

En plus, nous voilà bien préparé/es à un allongement rapide de la durée de cotisations à **43 ans** pour une retraite à "taux plein", sans décote, prévu dans la loi Touraine pour 2025. Ce sera facile de le concocter dans le Plan Financement de la Sécurité Sociale (PFLSS 2020) ce qui fera travailler bien au-delà de 62 ans avant la mise en œuvre de son système à points en 2025.

Des propositions déjà mises sur le tapis par certains ministres !!!

Alors qu'il met en bas tous les statuts de la Fonction Publique et les régimes spéciaux, dans le but évident de nous diviser, il ose traiter notre régime de "corporatiste", sachant que certains corps de métier sont prêts à se mobiliser.

➤ **Age de départ ou pas, l'essentiel du système qu'il veut nous imposer demeure : la baisse continue du point, calculé sur l'espérance de vie ainsi qu'en fonction de la règle d'or, malgré le nombre croissant de retraité/es (jusqu'à 2035 d'après le Comité d'Orientation des Retraites). Une seule garantie avec ce système strictement contributif : l'appauvrissement de l'ensemble des retraité/es et nous obliger à travailler bien au-delà de 62 ans. ←**

**L'UNIRS/Solidaires13 mettra tout en œuvre pour sensibiliser et informer actifs et retraité/es afin de toutes et tous s'opposer à une telle régression sociale.**

**Contact : Roselyne Garcia 06 12 58 81 11**

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
E  
D  
E  
P  
R  
E  
S  
S  
E